Municipalité de SAINT-DIDACE

Bureau de la direction générale

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné que :

- lors de sa séance ordinaire du 26 août 2019, le conseil a adopté le règlement 257-02-2019 relatif aux systèmes d'alarme

- l'objet de ce règlement numéro 257-02-2019 est d'harmoniser avec les municipalités de la MRC de d'Autray le règlement relatif aux systèmes d'alarme afin de faciliter le travail de la Sûreté du Québec pour son application.

- ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, au 380 rue Principale à Saint-Didace, du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 16 h 00.

Fait et donné à Saint-Didace
ce 26ième jour d'août 2019

Diane Desjardins
Directrice générale par intérim

380 rue Principale, St-Didace (Québec) J0K 2G0 Téléphone: **450 835-4184** / Télécopieur: 450 836-0115

courrier électronique: info@saint-didace.com